

RENCONTRES AVEC LES AGENTS DES COLLECTIVITES OCTOBRE 2023



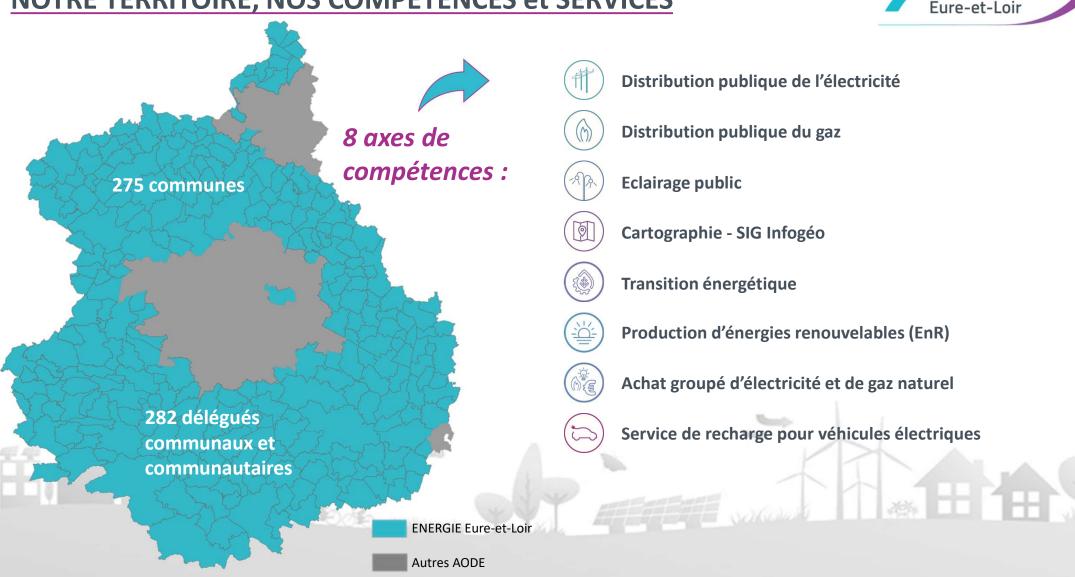




- ✓ Présentation d'ENERGIE Eure-et-Loir
- ✓ Calendriers
- √ Vos interlocuteurs
- ✓ Focus (Urbanisme, Fin TRV gaz, Eclairage Public, SIG, Transition Energtique, Production EnR, Achat d'énergies)
- √ Quizz
- ✓ Les outils / sites internet à votre disposition

NOTRE TERRITOIRE, NOS COMPETENCES et SERVICES



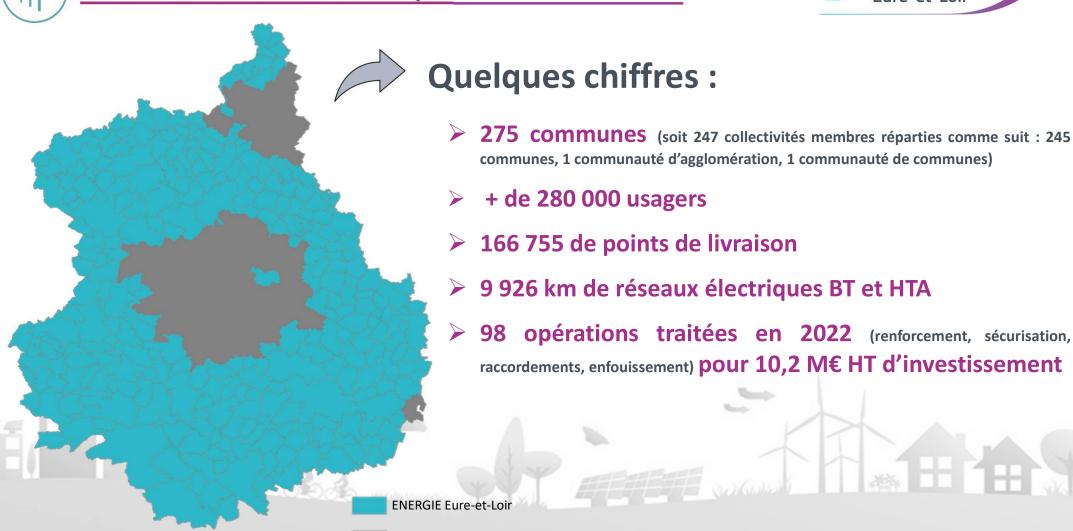




DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Autres AODE

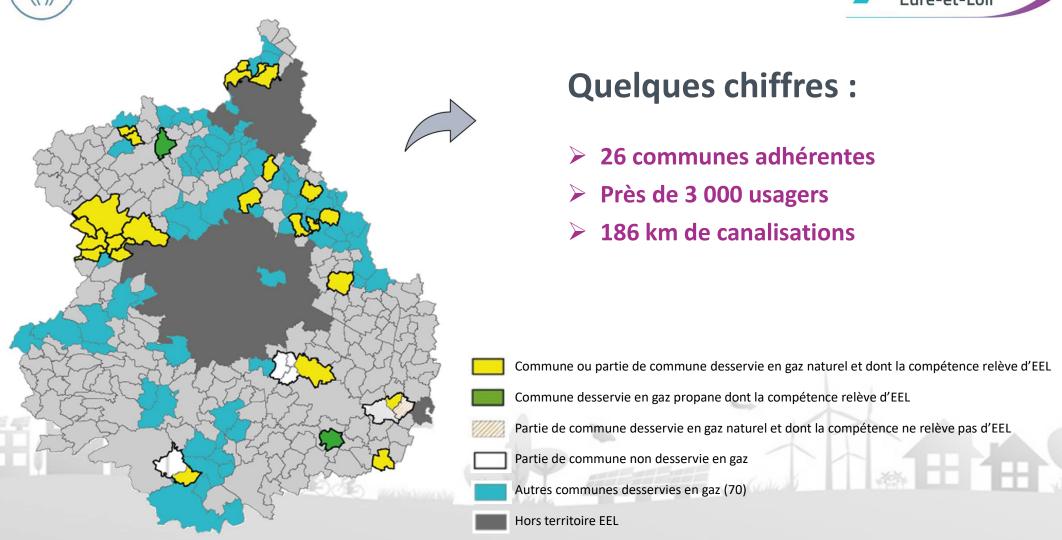


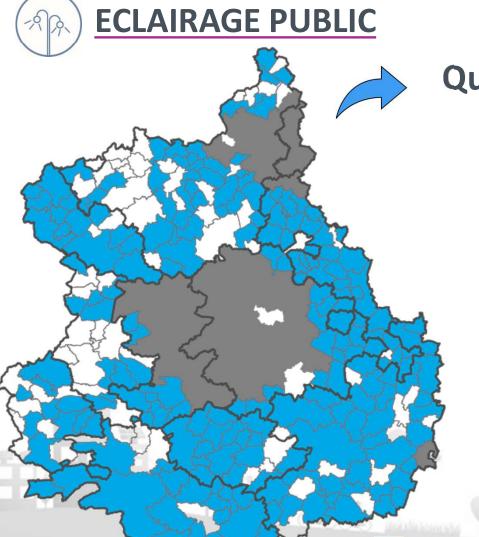




DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ









Quelques chiffres:

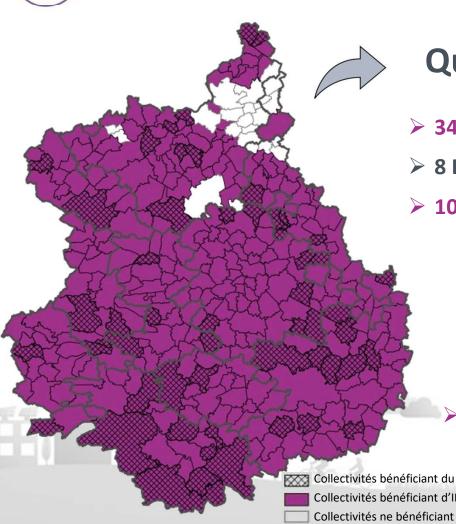
Communes hors EEL

- > 203 communes concernées (en adhésion directe ou à travers leur EPCI)
- Plus de 43 000 points lumineux en gestion
- Plus de 50 % du parc en technologie « led » à fin 2023
- 1,2 M€ HT de frais de maintenance et d'exploitation (hors frais de personnel et de logistique)
- **Environ 400 chantiers en 2023**
- **> 4 M€ HT** investis en 2023 en partenariat avec les collectivités et l'Etat (Fonds Vert 524 000€)









Quelques chiffres:

- > 340 communes utilisatrices
- > 8 EPCI-FP utilisateurs
- > 1000 utilisateurs réguliers



Formations régulières à destination des utilisateurs (élus, agents)

Collectivités bénéficiant du module GEOCIM

Collectivités bénéficiant d'INFOGEO28

Collectivités ne bénéficiant pas d'INFOGEO28



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE







- Planification (plans climat)
- https://www.infoconso-energie28.fr/plan-climat/
- Sensibilisation du jeune public
- Suivi énergétique et accompagnement à la rénovation des bâtiments publics
- > Production d'énergies renouvelables
- > Achat d'énergies
- Mobilité



34

Puissance en kWc

15 134

panneaux en m² **68 796**

Surface de

1 ANIMATRICE



1163 élèves sensibilisés

sur l'année scolaire 2022-23





385

Bâtiments suivis



195

2 226 258 €

Projets financés depuis 2019

Subventions accordées depuis 2019

Nombre de projets de chaleur accompagnés

13



diminuer la consommation d'énergie









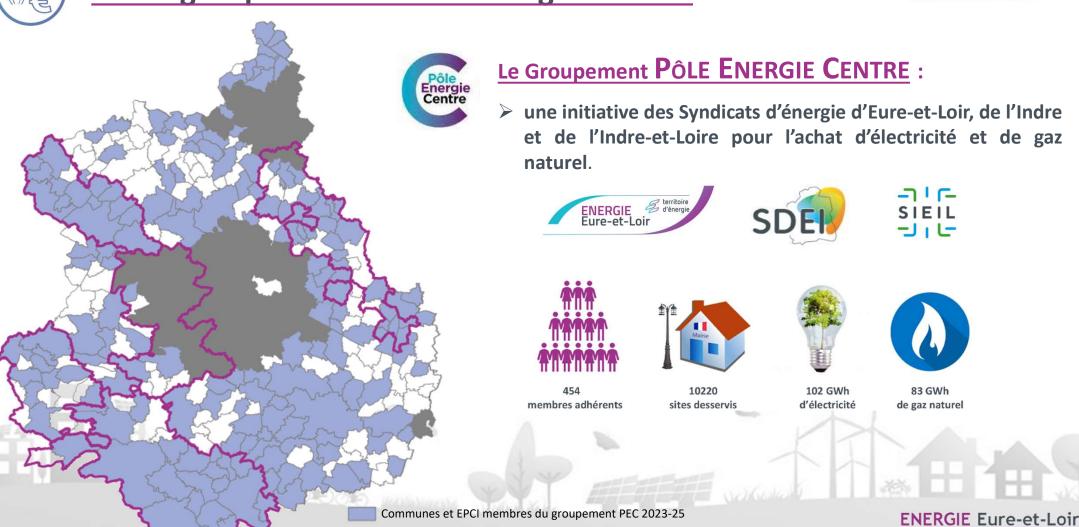


Achat groupé d'électricité et de gaz naturel

Hors territoire EEL



Le service public des énergies en Eure-et-Loir





E-MOBILITÉ / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ELECTRIQUES





- ▶ 127 bornes en exploitation (charge accélérée 22 kVa) soit 140 points de charge
- Environ 1 700 sessions de recharge par mois
- Inter distance entre chaque site : 10 à 15 km maximum
- Gestion et exploitation confiées à la SPL MODULO

https://modulo-energies.fr/



Aide financière à l'acquisition de véhicules électriques par les collectivités

Les membres du Comité syndical réunis le 31 mai dernier ont approuvé que dans un contexte où les initiatives privées commencent à émerger en matière d'itinérance, le syndicat concentre ses efforts sur le maintien en bon état du réseau de bornes existant et ne développe pas davantage ce dernier.

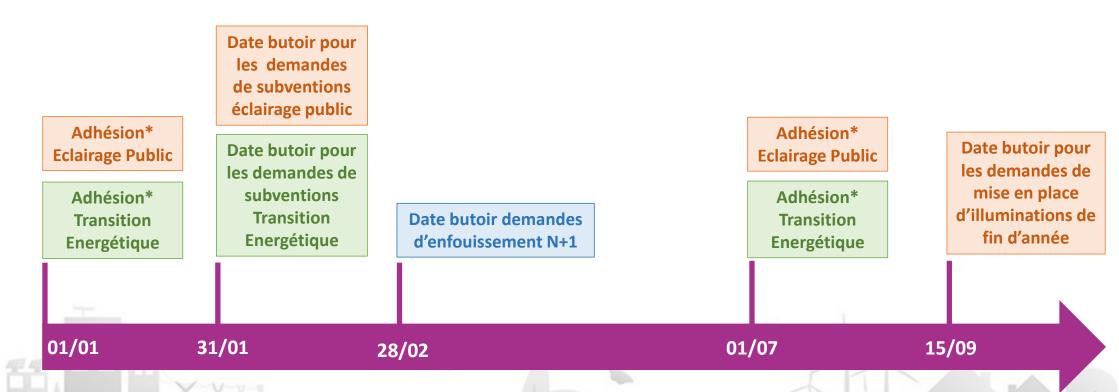


Nombre de bornes en exploitation

CALENDRIER



Les dates à retenir :



^{*} Date de prise d'effet après validation des étapes préalables



Vos interlocuteurs

Distribution d'électricité :

Mail: service-technique@energie28.fr

Tel: 02.37.84.14.44



François, Stanislas, Elodie, Pierrick et Harold

Distribution du gaz :

Mail: controle@energie28.fr

Tel: 02.37.84.07.85

Mobilité :

Mail: secretariat-technique@energie28.fr

Tel: 02.37.84.14.44

Directeur *Lionel CHAUVET*



Cartographie - SIG :

Mail: sig@energie28.fr

Tel: 02.37.84.14.53



Isabelle, Bastien et Elodie

Eclairage public :

Mail: eclairage-public@energie28.fr

Tel: 02.37.84.14.47



Sébastien, Eric, Elodie et Thibault



Vos interlocuteurs

Transition énergétique :

Mail: energie-conseil@energie28.fr

Tel: 02.37.84.14.56



Maxime, Andrée, Alexandre, Marlène, Baptiste, Ingrid et Nicolas

Achat d'énergies :

Mail: achat-energie@energie28.fr

Tel: 02.37.84.14.44

Directeur *Lionel CHAUVET*



Finances:

Mail: finances@energie28.fr

Tel: 02.37.84.14.58



Adeline et Marie-Flore

Administration générale & Communication :

Mail: contact@energie28.fr communication@energie28.fr

Tel: 02.37.84.07.85



Natacha, Alban, Lionel et Jennifer



FOCUS

Instructions d'Urbanisme







⇒ QU'EST-CE QU'UN RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE ?

Un Raccordement = Extension éventuelle + Branchement

EXTENSION

Selon les travaux nécessaires pour répondre à la demande, l'extension pour un raccordement en BT peut comporter :

- La création d'un réseau BT,
- La modification de tout ou partie du réseau BT existant,
- La création d'un réseau moyenne tension (HTA),
- La création ou la modification du poste de transformation HTA/BT.



BRANCHEMENT

Pour les raccordements en BT, le branchement est la partie terminale du raccordement, située entre l'accessoire de dérivation du réseau électrique et l'appareil de coupure placé chez le client.







⇒ Réforme des raccordements

Les textes et le calendrier:

- La loi APER a modifié un certain nombre de dispositions du code de l'énergie relatives à l'accès et l'utilisation des réseaux tout en habilitant le Gouvernement à réformer par ordonnance le cadre législatif des raccordements, principalement dans un souci de lisibilité et notamment pour clarifier les modalités de prise en charge des coûts de raccordement par les redevables de la contribution au titre du raccordement ou par le TURPE.
- Cette ordonnance a été adoptée le 23 août 2023, la plupart de ses dispositions entreront en vigueur le 10 novembre prochain. Elle devra faire l'objet ultérieurement d'une loi de ratification.
- Le projet de loi de ratification doit être déposé devant le Parlement le 24 novembre au plus tard. Cette loi procèdera également à une mise en cohérence du code de l'urbanisme avec le code de l'énergie.
- Des textes réglementaires devront par ailleurs être pris pour préciser certains points du nouveau dispositif.





⇒ Réforme des raccordements

La suppression de la contribution due par les CCU (Collectivités en Charge de l'Urbanisme) au titre de l'extension située hors terrain d'assiette de l'opération

Cette contribution a été supprimée par les dispositions du 7° du 1 de l'article 29 de la loi APER qui sont entrées en vigueur le 10 septembre courant. Les autres dispositions de l'article L. 342-11 du code de l'énergie restent inchangées.

L'ordonnance prévoit que la totalité de la contribution due au titre de l'extension est due par le demandeur, ces dispositions entrant en vigueur le 10 novembre prochain.

Le niveau de prise en charge par le TURPE du coût des raccordements, hors renforcement, reste plafonné à 40%.





⇒ Réforme des raccordements

Les difficultés identifiées :

- Absence de précision s'agissant du fait générateur à prendre en compte pour l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions (demande de raccordement, acceptation du devis,)
- Vide juridique concernant le financement de la partie de l'extension hors terrain d'assiette durant la période du 10.09.23 au 10.11.23
- Contradiction entre le code de l'énergie et le code de l'urbanisme : la loi de ratification de l'ordonnance comportera des dispositions modifiant l'article L. 332-15 du code de l'urbanisme pour les mettre en cohérence avec les nouvelles dispositions du code de l'énergie.





⇒ Réforme des raccordements

Dans l'attente :

Par la délibération du 22 septembre 2023, la Commission de Régulation de l'Energie, en considérant que « les décisions d'urbanisme qui ont été demandées et délivrées avant le 10 septembre 2023 sont intervenues dans un cadre juridique qui prévoyait encore la contribution des CCU pour la part des coûts d'extension situés hors du terrain de l'opération de raccordement » précise que la suppression de la contribution due par les CCU s'applique aux demandes de raccordement liées à des autorisations d'urbanisme délivrées postérieurement au 10 septembre 2023.





⇒ 2 typologies de raccordements

Les raccordements non soumis à Autorisation d'Urbanisme

Aucune action de la collectivité en charge de l'urbanisme (CCU). La demande est émise par le demandeur et traitée directement par ENEDIS ou ENERGIE Eure-et-Loir (exemple : forage agricole)

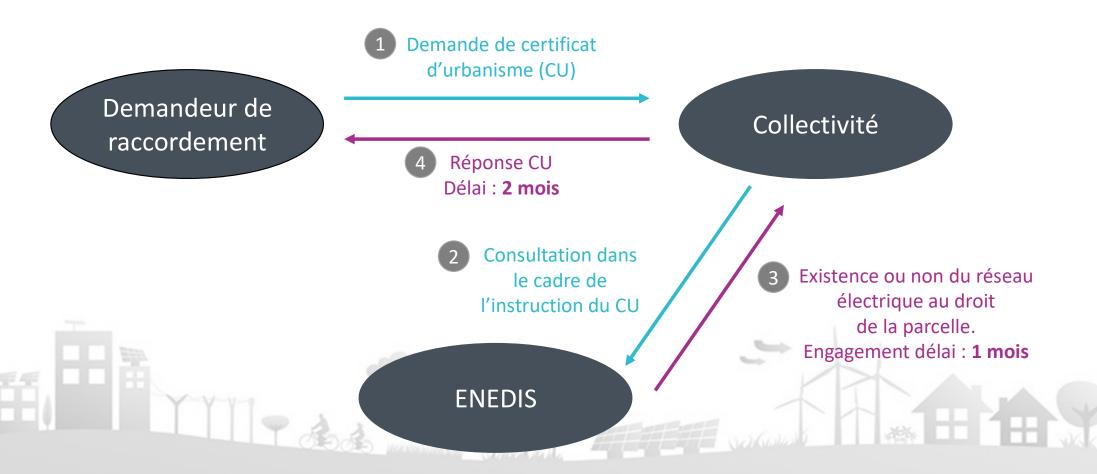
Les raccordements soumis à Autorisation d'Urbanisme

- La CCU doit IMPERATIVEMENT consulter ENEDIS lors de l'instruction des Certificats et Autorisations d'Urbanisme (même pour une déclaration préalable).
- La puissance de raccordement doit être renseignée sur le CERFA pour que la solution la plus appropriée et son coût puissent être déterminés.





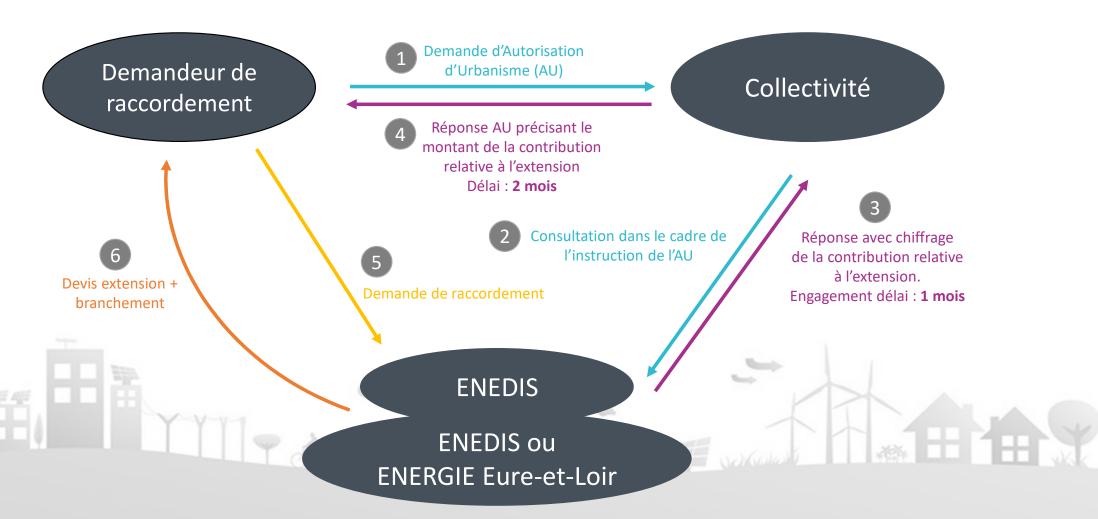
⇒ Instruction des demandes : le Certificat d'Urbanisme (CU)







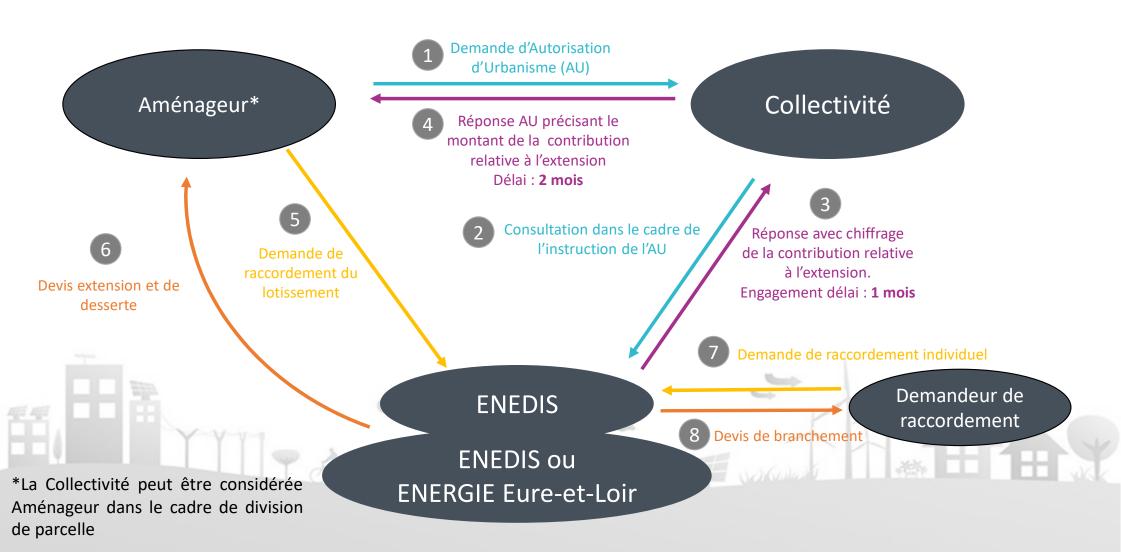
⇒ Instruction des demandes : l'Autorisation d'Urbanisme (AU) pour un raccordement individuel







⇒ Instruction des demandes : l'Autorisation d'Urbanisme (AU) dans le cadre d'un lotissement (résidentiel ou d'activités)







⇒ la division de parcelle

Les terrains sont viabilisés

• <u>Déclaration préalable</u> car les lots situés à l'intérieur du périmètre sont déjà équipés et que le réseau de distribution publique d'électricité permet le raccordement des lots par simple branchement.

Les terrains ne sont pas viabilisés ou partiellement viabilisés

• <u>Permis d'aménager</u> car des travaux de création ou d'aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots sont nécessaires comme par exemple une extension de réseau de distribution d'électricité. Dans ce cas l'extension relative au réseau électrique sera donc à charge l'aménageur <u>en lien avec la demande de division parcellaire</u> et non à charge des futurs propriétaires des lots!



FOCUS

Fin des TRV du gaz





FOCUS SUR LA FIN DES TARIFS REGLEMENTES DE GAZ NATUREL



Depuis le 30 juin	2023, les offres	aux Tarifs Réglementés de \	Vente du Gaz (TRVG)	sont supprimées.
-------------------	------------------	-----------------------------	---------------------	------------------

- ☐ Ne sont proposées que des offres avec des prix librement déterminés par les fournisseurs de gaz (à prix fixe ou à prix variable)
- ☐ Les consommateurs aux TRVG qui n'ont pas souscrit de nouvelles offres de fourniture ont été basculés automatiquement sur des « offres Gaz passerelles »
 - A vocation transitoire.
 - Comprennent un abonnement à prix fixe et une tarification du kWh, qui évolue tous les mois en fonction des prix du marché.

À noter: un consommateur dispose de la faculté de résilier un contrat de fourniture de gaz naturel à tout moment sans avoir à payer de pénalités.

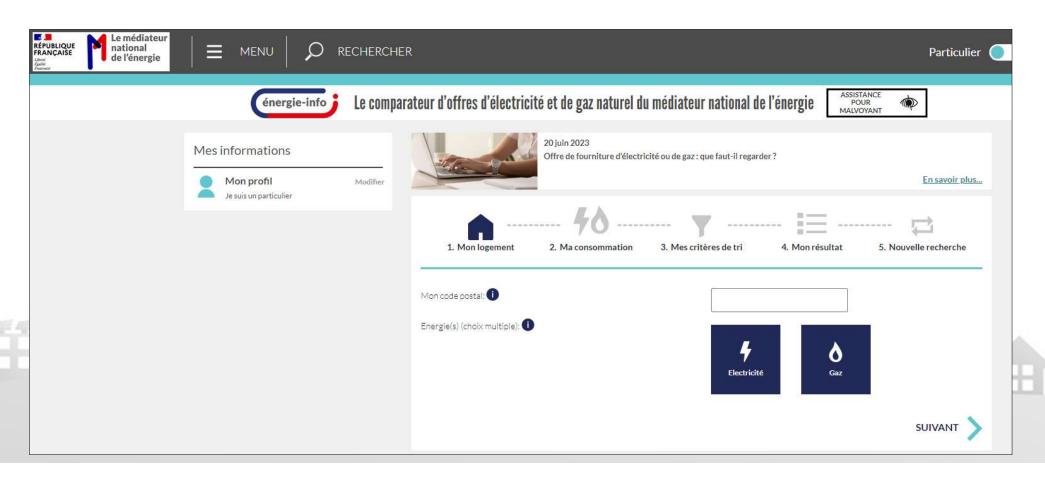


FOCUS SUR SUR LA FIN DES TARIFS REGLEMENTES DE GAZ NATUREL



⇒ Site comparatif mis en œuvre par le Médiateur National de l'Energie

https://comparateur-offres.energie-info.fr/compte/profilhttps://www.infoconso-energie28.fr/contrat/changer-de-fournisseur/





FOCUS

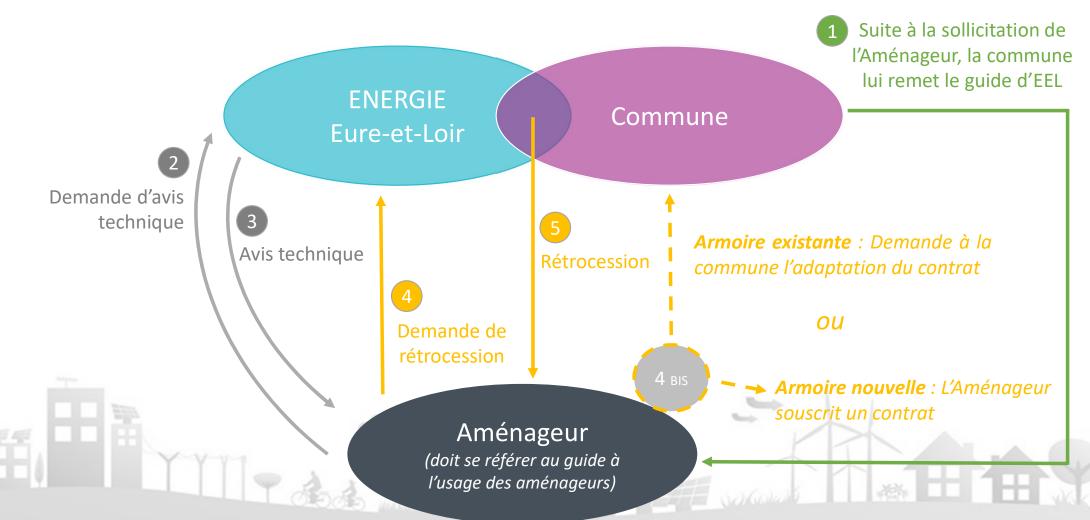
Éclairage public





FOCUS SUR LA PROCEDURE DE RETROCESSION D'UNE INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC REALISÉE PAR UN AMENAGEUR





 $\underline{\text{https://www.energie28.fr/public/Medias/telechargement/ep/10 guide technique.pdf}}$



FOCUS SUR LA PROCEDURE DE RETROCESSION D'UNE INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC REALISÉE PAR UN AMENAGEUR



	ACTE DE RETROCESSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
	(dans le cas de travaux réalisés sur le territoire d'une collectivité pour laquelle la compétence éclairage public est exercée par ENERGIE Eure-et-Loir)
ENTRE	LES SOUSSIGNES :
[Dénon	nination sociale de l'aménageur] représenté par [Civilité NOM Prénom] agissant en sa qualité de [qualité]
ET	
	nmune de [<i>Nom de la commune</i>], représentée par [<i>Civilité NOM Prénom</i>] agissant en sa qualité de Main It habilité(e) à l'effet de signer le présent acte de rétrocession, ci-après dénommée "la collectivité",
ET	
	IE Eure-et-Loir, entité en charge de la compétence Eclairage Public sur la commune de [nom de la une du lieu d'implantation des ouvrages], représenté par son Président, Monsieur Xavier NICOLAS,
	Ω.
commu	cadre de la procédure de transfert des ouvrages d'éclairage public situés sur le domaine public routie unal, créés à l'occasion de l'aménagement [<i>nom de l'aménagement le cas échéant</i>] situé [<i>nom de la rue</i> ostal, commune].
Consta	tant que les prestations et documents ci-dessous ont bien été exécutés et livrés à ENERGIE Eure et-Loir
	Acte de transfert du domaine routier de l'aménagement à la commune,
	Liste et coordonnées des entreprises ayant réalisé les ouvrages d'éclairage,
	Procès-verbal de réception des travaux d'éclairage par la Maîtrise d'Ouvrage, y compris le procès-verba des Opérations Préalables à la Réception (OPR) et le cas échéant le procès-verbal de levée des réserve éventuelles,
	Plans remis à ENERGIE Eure-et-Loir en 3 exemplaires papier et un support numérique au format dwg,
	Plan de récolement géoréférencé en « classe A » des réseaux souterrains d'éclairage,
	Plan de récolement géoréférencé en « classe A » des appareillages afférents (armoires de commande foyers lumineux, jonctions),
	Schéma électrique des armoires de commande (une copie doit être présente dans chaque armoire).
	Fichier des points CSV,
	Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage (DIUO),
	Caractéristiques des ouvrages : câblage, armoires de commande, candélabres,
	Photographie dans leur environnement de chaque type de point lumineux,
	Photographie dans leur environnement de chaque armoire de commande (porte fermée),
	Photographie des armoires de commande (porte ouverte) faisant apparaître la partie « comptage »,
	Photographie des armoires de commande (porte ouverte) faisant apparaître la partie « commande »,
	Autorisations d'implantation d'ouvrages en terrain privatif,
	Attestation de conformité électrique réalisée par un organisme agréé pour l'ensemble du réseau,

late de mise en place du comptage par ENi certificat de conformité délivré par le CONS lopie du contrat de fourniture d'énergie él loraires de fonctionnement (1) : horaires identiques aux installations ou autres horaires de fonctionnement	UEL (1), ectrique (1), : déjà existantes à préciser) Extinction Soir :h
ertificat de conformité délivré par le CONS opie du contrat de fourniture d'énergie él loraires de fonctionnement (1) : horaires identiques aux installation ou autres horaires de fonctionnement	UEL (1), ectrique (1), : déjà existantes à préciser) Extinction Soir :h
opie du contrat de fourniture d'énergie él loraires de fonctionnement (1) : horaires identiques aux installation ou autres horaires de fonctionnement	ectrique (1), : déjà existantes à préciser) Extinction Soir :h
loraires de fonctionnement (1): horaires identiques aux installation ou autres horaires de fonctionnement	déjà existantes à préciser) Extinction Soir :h
☐ horaires identiques aux installation ou ☐ autres horaires de fonctionnement	à préciser) Extinction Soir :h.
ou ☐ autres horaires de fonctionnement	à préciser) Extinction Soir :h.
□ autres horaires de fonctionnement	C. C
	C. C
	Allumage Matin :h
	d'une nouvelle armoire d'éclairage public sur l contraire, la mise en service a été autorisée pa
es signataires prononcent collégialemen	t le transfert à ENERGIE Eure-et-Loir des in
•	
	ilités propres à la gestion, l'entretien et l'exploi
a collectivité devient en charge de la gestior	des contrats d'énergie et assure le règlement des
nergétiques correspondantes.	19
Fait en 3 exemplaires origina	ux dont un pour chacune des parties
/ à	le
	mannan, 15 mannanananan
Pour Ménomination regiale de	Pour la commune de [Nom de la
	commune]
	100000000000000000000000000000000000000
Qualite au signataire	La/Le Maire
Prénom NOM	Prénom NOM
Pour ENERGIE Eure-et-Loir	
Le President	
Xavier NICOLAS	
	ert prend effet à la date de signature du pré Fait en 3 exemplaires original à

Signature de l'acte de rétrocession par :

- ✓ L'aménageur
- ✓ La commune
- ✓ ENERGIE Eure-et-Loir

https://www.energie28.fr/public/Medias/telechargement/ep/10 guide technique.pdf

Attestation du contrôle mécanique pour chacun des ouvrages implantés.



FOCUS

ACCES A INFOGE028

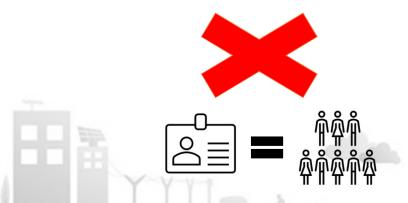


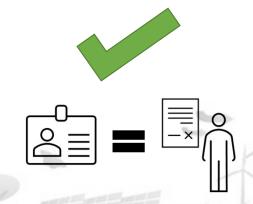




Dans le cadre Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

- Mise en place progressive d'utilisateurs dits « nommés » :
 1 identifiant = 1 personne unique avec son propre mot de passe
- ➤ Nécessité pour EEL de disposer d'un acte d'engagement de confidentialité signé de chaque utilisateur 1 identifiant = 1 personne unique avec son propre acte d'engagement







FOCUS SUR L'ACCES A INFOGEO28



Démarche à suivre pour chaque utilisateur :

Compléter le formulaire relatif à l'acte d'engagement sur le site d'EEL

Données utilisateur Données Représentant Données DPO



- L'utilisateur signe et fait signer l'acte par le représentant de la collectivité
- > L'utilisateur adresse l'acte d'engagement à EEL via le site
- Le service SIG d'EEL créé le compte utilisateur et envoi l'identifiant et le mot de passe provisoire à l'utilisateur.

La durée de validité de l'acte d'engagement est fixée à élection + 6 mois



FOCUS SUR L'ACCES A INFOGEO28

⇒ Démarchge à suivre





- L'utilisateur complète le formulaire relatif à l'acte d'engagement sur le site d'EEL :
 - Données utilisateur
 - Données représentant
 - Données DPO
- 2 L'utilisateur imprime le formulaire et le signe.
- 3 L'utilisateur fait signer le formulaire à son représentant.
- Le représentant retourne le formulaire signé à l'utilisateur.
- L'utilisateur adresse l'acte d'engagement signé via le site internet d'EEL.
- 6 Le service SIG créé le compte de l'utilisateur.
- 7 Le service SIG envoie un identifiant et un mot de passe provisoire à l'utilisateur.

ENERGIE Eure- et-Loir



SERVICE CARTOGRAPHIE



Procédure à répéter pour chaque utilisateur

La durée de validité de l'engament est fixée à « élections municipales + 6 mois »



FOCUS

TRANSITION ENERGÉTIQUE





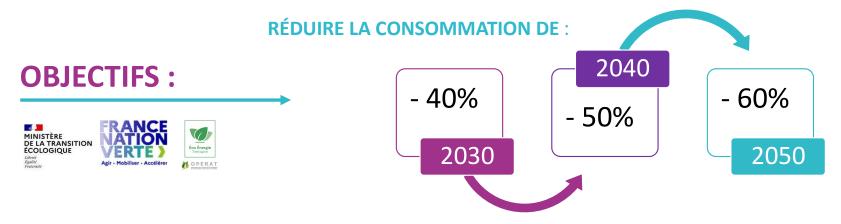
FOCUS SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE



⇒ Dispositif Eco Energie Tertiaire

DECRET TERTIAIRE (application 01/10/19) = Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments à usage tertiaire.

QUI EST CONCERNÉ: Tous les propriétaires de bâtiments à usage tertiaire, du secteur public ou privé et d'une surface supérieure à 1 000 m2 (site exclusif ou usages mixtes).



PLATEFORME OPERAT (Observatoire de la Performance Énergétique de la Rénovation et des Actions du Tertiaire)

■ Déclarer ses consommations d'énergie et conduire des actions d'économie d'énergie → Plateforme OPERAT de l'ADEME : https://operat.ademe.fr/#/public/home

CALENDRIER

- 30/09/2022 : Date butoir pour saisir les données administratives, déclarer les données de consommation des années 2020 et 2021 et pour choisir l'année de référence.
- 30/09/2026 : Date limite pour déclarer d'éventuelles modulations des objectifs.
- 31/12/2031 : Premier contrôle afin de vérifier l'atteinte de l'objectif -40% par rapport à l'année de référence

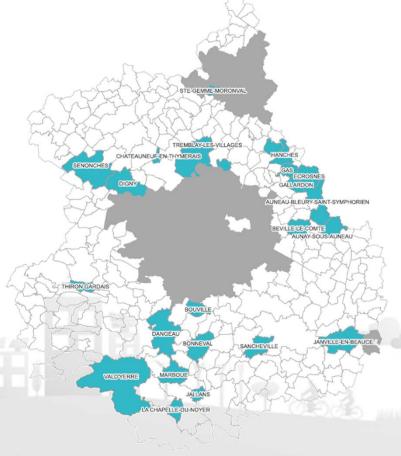


FOCUS SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE



⇒ Dispositif Eco Energie Tertiaire

Accompagnement d'ENERGIE Eure-et-Loir pour les communes adhérentes au service conseil énergétique MDE-bâtiments publics.

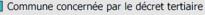






120 bâtiments soumis au Dispositif Eco Energie Tertiaire bénéficiant d'un accompagnement renforcé via le logiciel LOWIT.

Service proposé exclusivement aux communes adhérentes au service de conseil en énergie pour le suivi de leurs bâtiments publics.





FOCUS SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

⇒ Financement ACTEE+ rénovation énergetique



Le PROGRAMME FONDS CHENE **ACTEE-FNCCR 2024/2026:**







par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), le programme de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) baptisé « Actee + » renforce son action avec la Banque des territoires pour soutenir la rénovation énergétique.



Dans le cadre de projets de rénovation énergétique de bâtiments publics, le programme finance:

- Des postes d'économe de flux
- Des outils et logiciels : « management de l'énergie »
- Des audits énergétiques
- L'AMO et la MOE





energie-conseil@energie28.fr

- Vos devis
- Vos préchiffrages bureaux d'études / marchés publics
- D'ici le 10 novembre 2023 (session suivante prévue en avril 2024)











Octobre 2023, ENERGIE Eure-et-Loir est lauréat de la première session d'ACTEE CHÊNE en partenariat avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, et le Syndicat Intercommunal d'Energies d'Indre-et-Loire (SIEIL 37) pour le financement de postes d'économe de flux.





FOCUS

PRODUCTION EnR





FOCUS SUR LA PRODUCTION ENR



Votre collectivité



dispose de parcelles foncières disponibles.

ou

souhaite des systèmes plus performants pour ses bâtiments publics.

Informe



- > Aide à la planification, facilitateur de démarches, réseau partenaires.
- Réalisation d'études d'opportunité/faisabilité.
- Accompagnement technique et financier.

Les outils :

Réalise

EneRocentre —

Grands projets photovoltaïque, éolien, hydroélectrique, méthanisation.



Photovoltaïque sur toitures et ombrières

COT ENR THERMIQUES





Bois-énergie, géothermie, solaire thermique.

Avec le soutien des intercommunalités





FOCUS SUR LA PRODUCTION ENR



3 outils au service de la production d'énergies renouvelables :





Grands projets EnR Production d'électricité et de bio gaz

Photovoltaïque, éolien, hydroélectricité, méthanisation





Production d'électricité

Photovoltaïque sur toitures et ombrières

COT EnR

Contrat d'Objectif Territorial conclu avec l'ADEME et la Région

Le bois-énergie



Le solaire thermique



La géothermie



Projets EnR avec production de chaleur



FOCUS

ACHAT D'ÉNERGIES







⇒ Fournisseurs retenus pour la période 2023-2025



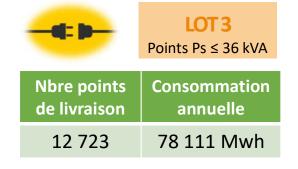
LOT1

Nbre points de livraison	Consommation annuelle
917	108 000 Mwh















⇒ Les prix de l'electricité et du gaz pour 2024



70%

- ❖ Le prix définitif de l'électricité pour 2024 ne sera connu qu'en fin d'année.
- Quid des dispositions de l'Etat (bouclier tarifaire, amortisseur, garantie 280...)



❖ Pour 2024 => -20 % en moyenne sur le prix TTC du gaz par rapport à l'année 2023





⇒ Un site dédié aux pièces des marchés, aux formulaires et à l'actualité :







⇒ Un site dédié aux pièces des marchés, aux formulaires et à l'actualité :

DOCUMENTS - MARCHÉS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ 2023-2025



ATTENTION : les documents ci-dessous sont exclusivement réservés aux collectivités adhérentes au service d'achat groupé d'électricité et de gaz naturel 2023-2025

FICHE DES INTERLOCUTEURS

• Fiche Marché 2023-2025

PIÈCES DU MARCHÉ

- LOT N°1 GAZ NATUREL
- LOT N°2 ELECTRICITE SUP 36kVA
- LOT N°3 ELECTRICITE INF 36 kVA

FORMULAIRES RELATIFS À L'ÉLECTRICITÉ

- Formulaire de demande d'intégration d'un point de livraison
- Formulaire de demande de déplacement d'un point de livraison
- · Formulaire de demande de retrait d'un point de livraison
- · Formulaire de demande de modification de la puissance souscrite
- · Formulaire de demande de branchement électrique provisoire

FORMULAIRES RELATIFS AU GAZ

- · Formulaire de demande d'intégration d'un point de livraison
- · Formulaire de demande de déplacement d'un point de livraison
- · Formulaire de demande de retrait d'un point de livraison

ACHAT D'ÉNERGIE ✓ CONTACT

Groupement Pôle Energie Centre

Documents - Marchés d'électricité et de gaz 2023-2025

Actualités







⇒ Un site dédié aux pièces des marchés, aux formulaires et à l'actualité :

ACTUALITÉS



Retour sur les réunions d'informations

15/05/2023

Le Pôle Energie Centre a organisé, au cours du printemps 2023, 3 réunions d'informations à destination des collectivités membres du groupement d'achat "Pôle Energie Centre" dans le cadre des marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour la période 2023-2025.

Lire la suite



Comprendre ses factures

15/05/2023

Le groupement d'achat "Pôle Energie Centre" vous propose, à travers, quelques exemples de mieux appréhender les factures que vous allez recevoir dans le cadre du marché d'achat d'énergie pour la période 2023-2025.

Lire la suite

ACHAT D'ÉNERGIE V CONTACT

Groupement Pôle Energie Centre

Documents - Marchés d'électricité et de gaz 2023-2025

Actualités



Prix 2023

03/04/2023

Les dernières estimations sur la base des consommations connues prévoient un facteur moyen de x 2,2 sur le prix TTC de l'électricité par rapport prix 2022 du groupement d'achat (GAE). Pour le prix du gaz naturel, le facteur moyen est de x 3,4 TTC par rapport au BPU 2022 du GAE.

Lire la suite







Informations sur le bouclier tarifaire

15/03/2023

Le décret n°2022-1774 du 31 décembre 2022 relatif à la mise en place du bouclier tarifaire électrique et de l'amortisseur électrique prévoit une déclaration sur l'honneur, pour l'application de ces dispositifs en 2023. Le fournisseur EDF adressera aux membres du groupement, d'ici fin février, une attestation préremplie qu'il conviendra de compléter et signer. Une fois ces formalités accomplies, il faudra transmettre ce document à EDF au plus tard le 31 mars 2023.

Lire la suite



QUIZZ





MERCI DE VOTRE ATTENTION



LES OUTILS / SITES INTERNET



www.energie28.fr

www.infoconso-energie28.fr/

www.enercvl.fr/

www.territoire-energie-centrevaldeloire.fr/

www.modulo-energies.fr/





Sachant qu'ENERGIE Eure-et-Loir exerce la compétence « électricité » sur 275 communes, sur combien d'entre-elles exerce-til la compétence Eclairage public ?

Réponse à donner en nombre de communes

97 / 187 / <mark>203</mark> / 275

Qu'est-ce qu'un raccordement au réseau électrique ?

Une extension / Un branchement et obligatoirement une extension / la liaison entre accessoire d'éclairage public et un point de livraison / Un branchement et éventuellement une extension.





Comment s'appelle la nouvelle exposition à destination des collèges depuis la rentrée de septembre ?

Climat « Au secours j'étouffe » / Climat « Agir pour la planète » / Climat « Ma planète s'échauffe »

Que signifie l'abréviation AODE ?

Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie/ Autorité Organisatrice du Développement Electrique / Autorité Organisatrice du Développement Ecologique

Quelle est la date butoir pour retourner ma demande d'enfouissement ?

31 janvier / 28 février / 1er avril

Comment les adhérents à la compétence éclairage public doivent-ils déclarer leurs pannes ?

par pigeon voyageur / par mail / par Infogéo 28 / par téléphone



Quel outil porté par EEL permet d'accompagner les projets EnR avec production de chaleur?

EnRCentre-val de Loire (EnRCVL) / Val de Loire Solaire / CoT EnR

A quelle date s'est éteint ou s'éteindra le TRV GAZ ?

1^{er} janvier 2023 / 30 juin 2023 / 30 décembre 2023

Dans le cadre de l'accès à INFOGEO28, quel document devra transmettre chaque utilisateur ? un extrait de son casier judiciaire / un chèque en blanc / un acte d'engagement de confidentialité

Dans le cadre de la rétrocession de l'éclairage public construit par un aménageur, l'acte de rétrocession doit être signé par :

ENERGIE Eure-et-Loir et l'Aménageur / la Commune et l'Aménageur / ENERGIE Eure-et-Loir, la Commune et l'Aménageur





A partir de quelle surface les bâtiments des collectivités sont-ils soumis au décret tertiaire ? 150 m2/1000m2/800m2

Quelle est la première démarche obligatoire à entreprendre pour répondre au décret tertiaire ?

Déterminer une année de référence et déclarer les consommations sur l'outil OPERAT (ADEME) / Réaliser un programme pluriannuel des investissements / Réaliser un audit énergétique de son patrimoine

Dans le cadre du décret tertiaire, quel est l'objectif de réduction de la consommation d'énergie en 2040 ? 40 % / 50 % / 60 %





Questions subsidiaires:

Qui prend en charge les coûts relatifs à un raccordement au réseau électrique ?

Le bénéficiaire du raccordement / Le bénéficiaire du raccordement ou la collectivité / la collectivité

Combien de fournisseurs d'énergie ont été retenus par le groupement d'achat pour la période 2023-2025 ?

2/3/4

En quelle année a été créé Energie Eure-et-Loir?

1973 / <mark>1993</mark> / 1996

En cas d'égalité :

Combien de délégués étaient présents lors de la dernière assemblée générale d'ENERGIE Eure-et-Loir le 12 octobre dernier?